



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 12 septembre 2019  
Procès-verbal n°283**

- Présent-e-s : M. Pascal Dethiollaz (président)  
M. Sylvain Fuser (vice-président)
- M. Mickael Batista Da Silva  
M. Cyril Baudin  
Mme Magali Besse Giorgi  
M. Daniel Fuchs  
Mme Natacha Gonzalez  
Mme Verena Jendoubi  
Mme Corinne Maison  
M. Vincent Mottet  
Mme Anne Rieder  
Mme Cécilia Schäfer  
M. Peter Sutter
- Exécutif : M. René Riem, Maire  
Mme Annick Maison, adjointe  
Mme Maria Scheibler, adjointe
- Excusés : Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)  
M. Philippe Tièche
- Verbaliste : M. Fabrice Losego

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV n° 282 de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal et échancier
3. Communications du maire et des adjointes
4. Décisions de l'AG de l'ACG du 19 juin 2019 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux
5. Proposition du maire relative à l'acquisition d'un véhicule communal type « porte-outil » en remplacement de l'actuel
6. Résolution relative à la révision de l'inventaire fédéral ISOS-GE impliquant la commune d'Avully
7. Questions orales / écrites

8. Divers

Questions du public

9. Huis-clos : examen de deux demandes de naturalisation

---

**Le président** ouvre la séance à 19h30. Mme Jendoubi demande la parole pour signaler qu'un seul préavis de demande de naturalisation sera soumis aux membres du Conseil municipal, la seconde candidature n'ayant pu être présente à la rencontre prévue avec le groupe délégué.

**1. Approbation du PV n°282 de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2019.**

**Mme Rieder** demande de corriger en bas de la page 2 : le verbe « pratique » est à mettre au pluriel. Le procès-verbal n° 282 est approuvé à l'unanimité.

**2. Communications du Bureau du Conseil municipal et échéancier.**

**Le président** donne lecture d'une lettre en provenance de l'Avully Tennis Club, qui remercie la commune pour son implication lors du 40<sup>ème</sup> anniversaire du Club.

**Le président** informe que les Conseillers ont reçu les dates pour les prochaines élections communales 2020.

**Le président** donne lecture d'une lettre en provenance du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) concernant la révision de ses statuts qui sera soumise à l'approbation des conseils municipaux des communes parties dudit groupement. Des dates pour une présentation à l'adresse des membres des conseils avaient été proposées, dont l'une tombait sur la séance du Conseil municipal du 12 novembre. Finalement, ce serait le 6 novembre à Uni Mail, date qui a par ailleurs été retenue pour la sortie du CM à la Revue 2020. **Mme Scheibler** précise que les nouveaux statuts du GIAP ne comportent pas d'importantes différences par rapport aux statuts précédents et qu'une explication sera rédigée.

**Le président** donne lecture d'un e-mail envoyé par un habitant de la commune concernant les excès de vitesse sur la route d'Avully, dans sa partie inférieure. Il propose de répondre à cette personne en lui rappelant que la route en question étant cantonale, un courrier à l'Etat sur ce même sujet avait été envoyé il y a quelques années par un autre habitant, courrier soutenu par la commune, et qui avait débouché sur une interdiction de dépasser ainsi qu'à des contrôles de vitesse ayant conclu à une situation, sommes toutes, pas spécialement anormale. La réponse pourrait également proposer à l'auteur de la lettre d'écrire lui-même à l'Etat. **M. Sutter** indique avoir été témoin de dépassements de vitesse sur cette même route. **M. Baudin** rappelle qu'une limitation de vitesse à 60 km/h ne découragera en rien les chauffards si elle n'est pas accompagnée d'un contrôle policier permanent. La proposition concernant une réponse directe à l'auteur de la lettre, selon les termes précités, est soutenue à la majorité.

**Le président** informe que la mairie a reçu un courrier de Monsieur Frédéric Gunter, au nom des habitants de Passeiry, concernant le trafic généré dans leur village par la

fermeture de la route du Moulin-Roget. Il fait également mention de la réponse faite à ce courrier par le maire. **Le président** estime que la fermeture de la route n'a pas été communiquée à la population suffisamment tôt à l'aide de panneaux. La signalisation n'était pas non plus au point. Il propose d'envoyer un courrier à l'Etat afin de leur faire observer ces défauts, de manière à ce qu'ils ne se reproduisent pas à l'avenir. **M. Riem** précise que la mairie d'Avully a averti la mairie de Chancy le 20 juin (du commencement des travaux le 1<sup>er</sup> juillet). Il déplore le manque de coordination de la part de l'Office Cantonal des Transports (OCT) et rappelle par ailleurs que la population de Passeiry avait déjà manifesté son mécontentement lors des travaux de réfection de la route du Moulin-Roget il y a quelques années. La proposition du président d'envoyer un courrier aux services compétents de l'Etat à ce sujet est soutenue par une majorité.

**Le président** demande à M. Riem si un courrier lui serait parvenu concernant la fermeture de la poste, car lui-même et certains habitants de la commune ont cru comprendre, lors du discours du 1<sup>er</sup> août, que cette fermeture était repoussée. **M. Riem** relit le passage de son discours, qui fait état effectivement du report de cette décision qui aurait déjà dû intervenir l'an passé. A ce sujet, **M. Riem** en profite pour informer que la commission fédérale PostCom, saisie par la commune, a rendu son rapport, qui lui est parvenu la veille. Celui-ci conclut que la décision de la direction de la Poste (de fermer l'office postal d'Avully) a été prise « selon la procédure et le droit en vigueur ». Elle ne recommande donc pas à la direction de la Poste de revoir sa décision, tout en préconisant de maintenir des cases postales, même augmentées. La bataille semble donc définitivement perdue.

**Le président** remercie M. Baudin de lui avoir transmis les sujets en cours dans la commission dont il est le président, et invite les autres présidents de commission à faire parvenir au Bureau leurs sujets en cours, s'il y a lieu. Il note par ailleurs qu'au moins trois commissions ont des sujets importants inscrits à leur ordre du jour, et il conseille aux présidents de ces commissions de convoquer au plus vite leur commission respective. Cette demande est appuyée par **M. Fuser**, qui remarque que certains sujets traînent depuis cinq mois. **Le président** rappelle qu'une commission peut être convoquée sur demande des commissaires, au cas où le président tarderait à le faire. **M. Mottet** propose d'augmenter le second tableau de colonnes supplémentaires, afin de suivre plus précisément le parcours des sujets à traiter.

Concernant l'échéancier, **M. Fuser** se fait l'écho du regret de certains de ses voisins devant la perte des chemins de promenade derrière la caserne, suite aux éboulements. Ces personnes se demandent pourquoi la commune n'entreprend rien pour les rouvrir. Concernant la réfection de la surface du préau de l'école, **Mme Maison** informe que les travaux sont terminés. Les arbres seront plantés cet automne. Elle ajoute que les enfants sont satisfaits du résultat. Concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques, elle informe avoir relancé les SIG à ce sujet. La réfection des trottoirs et l'installation de potelets, quant à eux, devraient être réalisées cet automne. Enfin, concernant les places de parking sur le chemin des Meurons, une réponse de la part de l'Office des autorisations de construire (OAC) devrait arriver, le retard étant dû à des documents supplémentaires demandés par le Service des monuments et des sites (SMS).

### 3. Communications du maire et des adjointes

#### M. Riem signale :

- que CHF 500.- ont été versés par la commune d'Avully à la commune de Val-de-Ruz (Neuchâtel) qui a subi de très graves inondations en juillet dernier.
- que le Conseil d'Etat a nommé M. Pascal Dethiollaz au poste de commandant ad interim de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully, fonction qu'il assumera du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.
- que les responsables du local de vote pour les opérations électorales 2020 doivent être désignés. Compte tenu de l'année électorale, si parmi les responsables, certains seraient candidats aux élections municipales, ils devront se faire remplacer lors de ces opérations. Les dates sont les suivantes : 9 février, 15 mars (élections municipales), 5 avril (élections municipales, deuxième tour exécutifs), 26 avril (élections du pouvoir judiciaire, premier tour), 17 mai (votation et deuxième tour du pouvoir judiciaire), 27 septembre et 29 novembre. Les candidats pour ces postes doivent être proposés avant la fin du mois d'octobre.
- que la mairie a reçu une proposition pour le Mérite d'Avully 2019. Formellement, le délai de dépôt des candidatures se termine le 15 septembre. Valideront l'attribution le président du CM et deux membres du Conseil municipal (ces derniers en principe membres d'une commission en rapport avec le sport, les loisirs ou la culture), un-e habitant-e ainsi que le maire ou l'une de ses adjointes. **MM Batista Da Silva** et **Baudin** sont désignés pour attribuer le Mérite d'Avully 2019.

#### Mme Scheibler signale :

- que la commune, en collaboration avec la Fas'e, organise une soirée porte-ouverte au local des jeunes, adressée aux 16-20 ans, le vendredi 4 octobre, de 19h à 21h.

#### Mme Maison signale :

- que la commune compte une nouvelle association, Afirm, qui émane du JACA, et dont le but est de dispenser des cours d'auto-défense aux femmes et aux jeunes filles.
- que comme déjà annoncé, une nouvelle ligne de bus reliant Avusy à la Plaine et traversant Avully va voir le jour le 15 décembre prochain. Un arrêt est en voie d'être créé à la route d'Avully, entre la place Charles Duchemin et la route du Moulin-Roget. Cet arrêt vise à faciliter les transbordements entre la ligne K et la ligne X d'une part, et la nouvelle ligne d'autre part, raison pour laquelle il doit être situé non loin de l'arrêt Avully-Village. Il est prévu le passage d'une vingtaine de bus par jour, principalement aux heures de pointe et uniquement en semaine.
- que la mise en place d'une nouvelle douille dans le sol a été réalisée, plus profonde et plus large que la précédente, afin d'accueillir le sapin de Noël sur la place du village. Le sapin sera ainsi plus stable, ce qui n'était pas le cas, notamment en cas de fort vent.
- que la commune a eu une séance le 10 de ce mois avec les SIG au sujet du changement de la conduite d'eau à la route d'Epeisses. Pour aller vite et tenter de terminer les travaux à la fin de cette année au lieu de février 2020, les travaux s'opèreront sur deux tranchées parallèles de 100 mètres chacune.

Cela supprimera temporairement 50 places de parking, qui seront compensées par la mise à disposition du terrain du banc-de-pierre, lequel servira aussi aux SIG pour l'installation de chantier. Des panneaux indicateurs seront posés afin de guider les riverains motorisés vers ce parking provisoire.

**M. Mottet** a cru comprendre que deux lignes de bus étaient en préparation, et non une seule. **Mme Maison** répond que la ligne 77 sera créée, tandis que la nouvelle ligne 78 ne sera que le nouveau nom de la ligne X.

**Le président** relève qu'il a reçu un message électronique en provenance de l'association Afirm, et qui était également adressé aux Conseillers municipaux et que ce message n'a pas été transmis au bureau. Le problème ayant été résolu entre-temps, il ne s'en formalisera pas outre mesure. **Mme Scheibler** répond que cette question a dû être traitée pendant l'été car il concernait l'occupation de salles dès la rentrée scolaire, sujet qui est du ressort de l'administration et donc de l'exécutif. A propos de l'association Afirm, **M. Fuser** a pris note du fait qu'il suffit de se constituer en association pour profiter de la location à bas prix -voire à la gratuité- des salles appartenant à la commune, alors que les cours délivrés sont bel et bien payants. Il rappelle la demande de M. Moret, qui souhaite donner des cours de musique et qui peine pourtant à obtenir un local, faute, visiblement, de s'être constitué en association dissimulée. **Mme Scheibler** répond que l'association Afirm n'est pas à but lucratif, et qu'il s'est surtout s'agit de clarifier une situation qui mêlait de manière confuse Afirm et JACA. **M. Dethiollaz** rappelle que la commission des finances se réunit bientôt, dans laquelle la question du statut bénévole de l'association Afirm pourrait être tirée au clair.

#### **4. Décisions de l'AG de l'ACG du 19 juin 2019 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux**

**M. Dethiollaz** demande à l'Exécutif si des décisions prises lors de cette réunion ont fait l'objet de débats ou d'oppositions. **M. Riem** rapporte que seule l'enveloppe attribuée au festival Antigél a fait l'objet de discussions mais qu'au final, la décision s'est prise à l'unanimité moins 2 ou 3 abstentions.

#### **5. Proposition du maire relative à l'acquisition d'un véhicule communal type « porte-outil » en remplacement de l'actuel**

**M. Baudin** relève la clarté du tableau récapitulatif qui a été transmis aux membres du Conseil municipal pour qu'ils prennent leur décision en toute connaissance de cause et cela démontre que le travail a été fait en amont. **Le président** a par contre de la peine à saisir le lien entre la pondération et le cahier des charges et espère que cela n'ouvrira pas des éventuels recours des recalés. La parole est donnée à **M. Cosandey**, technicien communal. Il explique qu'on aurait pu opter pour pondérer le critère prix à 100%, mais cela aurait impliqué de sous-estimer les caractéristiques techniques du véhicule. Or, le critère prix est bien trop réducteur dans le cadre des besoins qui ont été identifiés pour un véhicule de ce type, qui doit remplir plusieurs fonctions. La commune a tout de même voulu aller jusqu'au bout de la démarche en évaluant également un véhicule moins cher, lequel s'est vite révélé inadéquat avec les besoins de la commune. D'une manière plus générale, il n'est pas exigé de donner les critères de pondération avec le cahier des charges de l'entreprise. Les entreprises savent très bien comment elles sont pondérées. **Le président** insiste sur le fait qu'à son avis, le cahier des charges n'est pas complet. Il mentionne les cases

vides du cahier des charges, correspondant au carburant et à la puissance de transmission. **M. Cosandey**, répond qu'avant la constitution du cahier des charges, les entreprises ont été visitées et les véhicules testés. Il rappelle que le cahier des charges sert à préciser les besoins techniques, tel que, par exemple, la cabine basculante, qui ne se trouve pas chez tous les véhicules et qui a fait défaut à la commune dans ces anciens véhicules. **M. Mottet** demande s'il existe un marché d'occasions pour ce type de véhicule. **M. Cosandey**, répond que seules les communes acquièrent ce type de véhicule, qui s'appellent d'ailleurs « véhicules communaux ». Dès lors, un véhicule d'occasion serait un véhicule dont une commune ne voudrait plus, pour une raison quelconque. Il n'existe donc probablement pas de marché d'occasion pour ce type de véhicules. **M. Fuser** demande s'il y a eu changement de fournisseur et il lui est répondu par l'affirmative. A la question de **Mme Rieder** qui demande comment est fixé le prix de reprise des anciens véhicules, il lui est répondu qu'il s'agit d'une estimation qui peut être revue à la baisse si une pièce du véhicule venait à casser au dernier moment. **M. Cosandey** précise encore que les repreneurs ont proposé un peu plus que le montant indiqué dans la délibération.

*Vu l'obligation pour le service extérieur de disposer d'un véhicule modulable lui permettant d'assurer les tâches d'entretien et d'interventions en tous genres sur les espaces et voies publics ;*

*vu que le véhicule actuellement en exploitation (Aebi 450 T), acquis en 2011, très sollicité, nécessite des interventions d'entretien de plus en plus fréquentes et onéreuses,*

*vu qu'il est indispensable, sous peine de perturber voire de bloquer l'activité normale du cantonnier, de prévoir un remplacement de l'Aebi 450 T rapidement,*

*vu le « cahier des charges » établi par le technicien communal en collaboration avec le cantonnier et l'employé polyvalent afin de définir le type de véhicule le mieux adapté pour répondre aux besoins des tâches d'entretien,*

*vu les modèles retenus après essais et/ou descriptions des concessionnaires à qui il a été fait appel et vu le dossier établissant des critères et définissant des pondérations selon les besoins identifiés,*

*vu qu'au terme du processus mené, l'exécutif a porté son choix sur la marque Linder, modèle « Unitrac 112 L Drive L » en vue de recommander son acquisition, conformément à l'article 30, al. 1 lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition du maire,*

*le Conseil municipal décide :*

- 1. D'acquérir le véhicule type « porte-outil » Linder Unitrac 112 L Drive L.*
- 2. A cet effet, d'ouvrir au maire un crédit net de Frs 200'000.-, soit environ Frs 232'000.- pour l'achat dudit véhicule moins environ Frs 32'000.- pour la reprise du véhicule actuel Aebi 450 T.*
- 3. De comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2020.*
- 5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Frs 200'000.- afin de permettre l'acquisition de ce bien.*

Par 13 voix pour (unanimité des membres présents), cette proposition est acceptée.

## **6. Résolution relative à la révision de l'inventaire fédéral ISOS-GE impliquant la commune d'Avully**

**Le président** indique que le bureau a demandé qu'une modification soit apportée à cette résolution qui proposait initialement d'accepter sous condition cette révision. Compte tenu du peu de réaction que suscite généralement une opposition limitée aux propositions de l'Etat, le bureau a en effet choisi de marquer le coup en préavisant défavorablement cette résolution, aux conditions citées dans le document.

*Vu que l'Office fédéral de la culture a ouvert aux cantons la consultation visant à mettre à jour l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), conformément à l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) ;*

*vu que le canton de Genève a décidé d'associer les communes à cette révision en leur demandant de se prononcer par voie de résolution du Conseil municipal, selon le courrier du 18 juillet 2019 de M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat ;*

*vu que la commune d'Avully est répertoriée, dans une large partie de son territoire, comme un site d'importance nationale ;*

*vu que la révision ne prévoit aucune modification sur le territoire d'Avully entre le dernier inventaire, qui date des années 80, et celui en cours, alors que les situations et objectifs ont tout de même évolué entre temps ;*

*vu en particulier que les projets de développement du village, qui font l'objet pour certains d'études depuis plus d'une décennie, prévoient la création de logements et d'infrastructures, ce qui a nécessité le déclassement de la zone proche de l'école en zone constructible et vu la volonté existante de consacrer la partie villageoise de la campagne Mottu (ou Mallet) à la création de logements et d'espaces de rencontre nécessaire à la revitalisation du village d'Avully ;*

*considérant les innombrables contraintes et contradictions auxquels sont soumis les projets de développement et en particulier celles qui ont frappé la commune d'Avully ces derniers mois et n'ayant aucune intention que des nouveaux écueils s'ajoutent à ces projets ;*

*vu par ailleurs qu'il n'est constaté aucune volonté de répertorier le site d'Epeisses, pourtant lieu d'habitation le plus ancien de la commune ;*

*sur proposition du maire,*

*le Conseil municipal décide :*

1. De préavisier **défavorablement** la révision de l'inventaire fédéral ISOS-GE sur la partie concernant la commune d'Avully.
2. Que soit présentée une nouvelle révision qui prenne en compte, de manière impérative, les modifications figurant aux points a. et b, soit :
  - a. exclusion des objectifs de sauvegarde les parties de site de la zone 5 (jardins, parcs et terres agricoles) ayant fait l'objet d'études visant à la création de logements et d'infrastructures publiques ;
  - b. passage en « objectif de sauvegarde C –voire B-» la partie de la campagne Mottu (ou Mallet) située à l'intérieur de la zone 4BP.

3. *Que le hameau d'Epeisses soit reconnu comme ayant des qualités historico-architecturales, qu'il soit classé comme disposant de « certaines qualités » et que la sauvegarde, au minimum de sa structure, soit déclarée.*
4. *D'exiger de la part du Conseiller d'Etat en charge de ce dossier qu'il accuse réception de la présente résolution et que soit précisée la suite qui y sera donnée.*

Par 13 voix pour (unanimité des membres présents), cette résolution est acceptée.

## **7. Questions orales / écrites**

**M. Fuser** demande quel est le mandat exact de la police municipale à Avully, et plus précisément si elle a un rôle de surveillance et de police, contre le vandalisme, le deal, etc. **Mme Maison** répond que ce rôle figure bien dans leur mandat et qu'elle l'exerce d'ailleurs bien en intervenant régulièrement à Gennecy. Mais elle tient à rappeler que la convention qui lie Avully à Bernex dans ce cadre ne porte que sur un 20%, qui plus est en journée et la semaine. Cela fait une présence hebdomadaire sur le territoire communal ainsi que sur les aspects administratifs consacrés à Avully de 8h (4h à deux agents).

## **8. Divers**

**M. Fuser** déplore les scènes quotidiennes de déprédation, deal, pollution par déchets, squattage d'allées et autres, dans les sous-sols du centre commercial de Gennecy, qui pénalisent les propriétaires de locaux commerciaux à cet endroit. Ces scènes se passent pendant la journée, deviennent un problème pour la population fréquentant ce lieu, et il se demande ce que la police municipale fait, ou plutôt, ne fait pas pour endiguer ce fléau, alors qu'elle est très active dans la surveillance des parkings et la distribution d'amendes. Il demande par conséquent que cette information soit transmise à la police municipale, de manière à ce que l'ordre et la loi soient respectés par tout un chacun, en même temps que par la police elle-même. **Mme Maison** répond que ce problème n'est pas nouveau et qu'elle en a discuté avec la police municipale. Cela dit, elle encourage les gens à téléphoner à la police pour se plaindre, en insistant même, sans quoi elle ne se déplace pas forcément à chaque fois qu'un groupe de jeunes fume en faisant du bruit et en laissant des déchets derrière eux. **M. Mottet** déplore quant à lui le sentiment d'insécurité que cette situation génère, et demande que ce sujet soit suivi et régulièrement discuté, même s'il reconnaît qu'il n'existe pas de solution-miracle à ce problème. **Mme Maison** indique qu'elle contactera à nouveau la police afin de lui transmettre ces remarques et pour qu'elle se préoccupe de cela de manière pro-active. **M. Fuser** demande à ce qu'une information soit transmise à la population de Gennecy, et plus particulièrement aux commerçants concernés, afin de leur expliquer que la commune est à l'écoute de leurs problèmes, mais que tout ne dépend pas d'elle, et que les habitants doivent systématiquement appeler la police pour déposer une main courante dès que le besoin s'en fait ressentir. **M. Baudin** se réfère aux actions ponctuelles, genre cours de boxe, qui ont déjà été organisés afin d'occuper cette population en déshérence. **Mme Scheibler** confirme ces propos en ajoutant que les travailleurs sociaux hors mur passent le lundi soir pour donner des cours, et effectuent une tournée le vendredi, en plus du local autogéré, cet effort supplémentaire leur ayant été demandé par la commune.

**M. Batista Da Silva** propose l'installation d'un ou de plusieurs défibrillateurs à Avully, et plus particulièrement à Gennecy. **M. Dethiollaz** se réfère au projet Save



*Your Life*, ainsi qu'à la première séance d'information donnée récemment à Cartigny, où il a été convié en tant que commandant des pompiers. A cette occasion, il a été proposé que les pompiers de la Champagne y participent. Il propose que la commune se mette en contact avec cette association afin de profiter de leur expérience en matière d'emplacements et de nombre de défibrillateurs à installer selon les circonstances. **Mme Maison** indique que deux défibrillateurs ont été mis au budget de l'année prochaine, mais les emplacements ne sont pas encore définis.

**M. Baudin** indique que le nouveau préau est très apprécié des enfants qui se disputent la table de ping-pong, entre autres réjouissances.

**Mme Rieder** se fait l'écho d'une interrogation de la part de certains habitants de la commune, au sujet d'un sapin qui a été abattu dans un jardin loué par la commune. Ils aimeraient connaître les raisons de cet abattage. **Mme Maison** répondra ultérieurement.

**M. Dethiollaz** remercie l'administration de la commune pour son organisation réussie du voyage en Russie. Applaudissements.

**M. Dethiollaz** se réfère à la fête des promotions et au spectacle des enfants, trop long selon lui, avec un public souffrant de la chaleur sous la tente. Un spectacle par classe aurait été plus judicieux, à son avis. **Mme Jendoubi** est chagrinée par cette réflexion eu égard au travail accompli par les enfants et les enseignants pour proposer un spectacle dont les adultes présents ont certainement la capacité à en supporter la durée. **Mme Schäfer** et **M. Mottet** regrettent que la buvette soit restée fermée durant le spectacle, qui plus est avec la forte chaleur qui régnait. La parole est donnée à **Mme Stadelmann**, responsable de l'organisation des promotions. La buvette est effectivement fermée durant le spectacle, à la demande du corps enseignant et ce pour éviter le bruit que génère la ruée vers les boissons d'une partie du public. Elle précise que des verres d'eau étaient distribués pendant le spectacle aux personnes qui le désiraient. **Mme Besse Giorgi** propose de prévoir une commission scolaire afin de débattre de cette question. **Mme Scheibler** tient à remercier l'administration et les enseignants pour l'important travail de préparation effectué lors de cette manifestation, et estime que c'est aux personnes de prendre leur disposition (se munir d'eau, par exemple) quand elles sont au courant –et elles l'étaient forcément– des conditions climatiques qui régnaient ce jour-là. Elle rappelle que tout a été mis en œuvre, tant par le personnel que les pompiers pour minimiser ce problème et que la décision de raccourcir le cortège avait été prise par l'exécutif dans le même but. **Mme Schäfer** se joint à ces compliments et souligne la réussite de ces promotions, malgré ce problème du ravitaillement en boissons fraîches.

**Mme Besse Giorgi** se réfère à un projet dans l'air depuis quelque temps, au sujet de la tenue d'une fête villageoise, et demande si des personnes seraient intéressées par former un petit groupe qui s'occuperait de l'organisation de cet événement. **Le président** conseille de former un Comité, dans lequel des personnes extérieures au Conseil municipal pourraient entrer. **M. Fuser** déplore le manque d'implication de la population en général dans ce genre d'initiative très louable.

La séance est levée à 20h45.

Le Président

La Secrétaire